



dvh et vacances de noel refus de mon ex compagne

Par **al601**, le **20/12/2010** à **12:14**

bonjour,
j'ai un droit de visite et d hébergement pour mon fils agé de 9ans, dans le jugement il est dit que je dois l'avoir la 2eme partie des vacances de noel, j'ai donc informé mon ex compagne que je viendrai le chercher samedi 25 à 19heures, puisque les vacances commençant le 18 décembre et qu'elles durent 16 jours après calcul les miennes commencent donc le 25 au soir, celle ci m'a répondu que c'était hors de question et qu'elle le garderait jusqu'au 26 au soir un point c'est tout, elle me dit que le 25 étant un jour férie cela implique que je ne peux l'avoir ce jour là!
ai je fait un bon calcul? et quels sont mes recours?
merci d avance pour vos réponses

Par **Domil**, le **20/12/2010** à **12:24**

Vous lui dites, oralement, que vous viendrez conformément au jugement et que si elle refuse de remettre l'enfant, vous porterez plainte pour non présentation d'enfant

Par **al601**, le **20/12/2010** à **14:54**

merci Domil,
mais est ce que mon calcul est bon? dois je bien avoir mon fils à partir du 25 au soir c'est surtout sur ce sujet que nous sommes en désacort

Par **Claralea**, le **20/12/2010** à **15:01**

Bonjour, oui votre calcul est bon et nombre de parents sont confrontés au meme problème et pausent la meme question cette année. Les enfants doivent etre remis ou pris le 25 cette annee